

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. DEPOUEZ Hervé, Président du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 08/12/2025

Nombre de membres en exercice : 13

Présents à l'ouverture de la séance : 09

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

Mme HERCEG-GALESNE

M. DUPLESSIX

Mme BESNARD

M. GAISLIN

M. GUILLAUME

Mme LAMBART

Étaient excusés :

M. BOUFFORT

Mme KHAN

Mme SUBILEAU

M. TATIN

Étaient absents :

Secrétaire de séance :

Mme HERCEG-GALESNE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026**Le rapporteur,**

Expose que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document important qui permet de rendre compte de la gestion.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information aux membres de la collectivité.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) indique que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement sociale dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS de Pacé est un établissement public local à caractère administratif (EPA) présentant un budget distinct de celui de la commune et étant géré par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations, les priorités budgétaires et les politiques sociales locales. Ce Conseil, qui est présidé de plein droit par le maire de Pacé, est constitué de 13 membres, en sus du président.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) porte sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026 compte tenu du fait que l'année 2026 sera marquée par un renouvellement de l'exécutif local.

Cette prévision s'appuie sur le maintien d'un financement stable et pérenne du CCAS pour l'ensemble de ses actions.

Les montants définitivement proposés au vote du budget primitif 2026 pourront légèrement différer des chiffres indiqués, en fonction de données plus précises dont nous disposerons d'ici là.

Présentation des principaux postes budgétaires du CCAS de Pacé

- **En recettes :**
 - La dotation communale, qui constitue la principale source de financement représentant 57% des ressources,
 - Les produits provenant des loyers versés par la crèche Pomme d'Api et les logements d'attente,
 - Le recouvrement des charges auprès de la crèche « Pomme d'Api » et des logements d'attente,
 - Les concessions de terrains dans les cimetières (versement du 1/3 du produit de l'octroi d'une concession au CCAS)
- **En dépenses :**
 - Les charges des logements d'urgence,
 - La location au Département des locaux affectés à la crèche « Pomme d'Api » et le remboursement des charges de fonctionnement de ces locaux,
 - Le repas annuel en faveur des aînés de la commune,
 - Les subventions versées aux associations à vocation sociale et ayant un intérêt avéré pour la population pacéenne

Section d'Investissement○ **Recettes : 7 549€**

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Votes 2025 en € (arrondi)	Réalisé 2025 en € (estimation - arrondi)	Prévisions 2026 en € (arrondi)
001	Résultat d'investissement reporté	7 065	7 065	7343
10 <i>Dotations, fonds divers & réserves</i>	10222- FCTVA (achats N-2)	0	0	0
040	Amortissements (arrondi)	202	202	206

○ **Dépenses : 7 549€**

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Votes 2025 en € (arrondi)	Réalisé 2025 en € (estimation - arrondi)	Prévisions 2026 en € (arrondi)
21 <i>Immobilisations corporelles</i>	21838- Matériel informatique	2000	0	2 000
	21848- Mobilier	2 000	0	2 000
	2188- Matériel divers	3 267	0	3 549

Section de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 035-263502072-20251216-2025_05_01_CCAS-DE

○ Recettes : 147 045€

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Votes 2025 en € (arrondi)	Réalisé 2025 en € (estimation - arrondi)	Prévisions 2026 en € (arrondi)
70 <i>Produits des services, domaines & ventes diverses</i>	<ul style="list-style-type: none"> Concessions funéraires Remboursement de frais par autres redevables... (charges locatives crèche Pomme d'Api & logements d'attente) 	17 500	19 182	19 500
74 <i>Dotations & participations</i>	<ul style="list-style-type: none"> Participations financières Dont Subvention d'équilibre de la commune * 	74 400 (74 000 *)	74 442 (74 000*)	84 400 (84 000*)
75 <i>Autres produits de gestion courante</i>	<ul style="list-style-type: none"> Revenus des immeubles (crèche & logements d'attente) Dons 	33 030	32 964	34 030
002	Excédent antérieur reporté (arrondi)	23 8991	23 891	9 115

○ Dépenses : 147 045€

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Votes 2025 en € (arrondi)	Réalisé 2025 en € (estimation - arrondi)	Prévisions 2026 en € (arrondi)
011 <i>Charges à caractère général</i>	60- Achats & variations de stocks : <ul style="list-style-type: none"> Eau (logements d'attente) Fournitures administratives 	1 800	1 790	2 700
	61- Autres charges externes - Services extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> Contrats de prestations de services (animations, prestations...) Locations immobilières (local crèche Pomme d'Api) Documentation générale & technique 	28 600	25 451	27 600
	62- Autres charges externes – Autres services extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> Indemnité de régie Fêtes & cérémonies (dont repas des aînés) Cotisations (UNCCAS) Remboursement de frais (charges locatives - crèche Pomme d'Api) 	22 334	21 521	22 410
	63- Impôts, Taxes & versements assimilés <ul style="list-style-type: none"> Repas des aînés (SACEM) 	100	42	100
012 <i>Charges de personnel & frais assimilés</i>	64- Charges de personnel : <ul style="list-style-type: none"> Rémunération personnel extérieur (provision) Cotisations diverses (organismes sociaux) 	750	399	450
65 <i>Autres charges de gestion courante</i>	<ul style="list-style-type: none"> Secours & aides financières Subventions aux associations à vocation sociale Autres créances (éteintes ou ANV) Autres charges exceptionnelle 	91 700	91 465	93 579
68 <i>Dotations aux amortissements & provisions</i>	<ul style="list-style-type: none"> Immobilisations (arrondi) 	278	278	206

- Taux de réalisation prévisionnel des dépenses pour 2025 : **95%**
- Taux de réalisation prévisionnel des recettes pour 2025 : **101%**
- En section de fonctionnement, l'excédent prévisionnel de l'exercice 2025 est évalué à **9 115 €**.
- En section d'investissement, l'excédent prévisionnel de l'exercice 2025 est évalué à **7 343 €**

Ces excédents seront inscrits au budget primitif 2026.

L'analyse financière du CCAS est étroitement liée au niveau de la subvention communale de fonctionnement, laquelle a varié chaque année en fonction des besoins actualisés, de la reprise des résultats des années précédentes.

Le montant prévisionnel à solliciter auprès de la Mairie pour 2026 est donc évalué à 84 000 €.

Rappel des actions du CCAS :**Compétences obligatoires :**

- Accueil de proximité et orientation du public
- Conduite de l'Analyse des Besoins Sociaux
- Action en faveur du maintien à domicile : le fichier des personnes vulnérables (Plan Canicule)
- Action d'insertion : l'élection de domicile
- Aide sociale légale en faveur des personnes âgées de 60 ans et + et des personnes en situation de handicap

Compétences facultatives :

- **Actions de lutte contre la précarité :**
 - L'aide alimentaire (accès à l'épicerie sociale « L'Escale »)
 - Les prestations financières (secours)
 - Le dispositif des Tarifs Réduits sous condition de ressources des Transports
- **Accès au logement social :**
 - Logements locatifs sociaux & Accession aidée (BRS)
 - Logements d'attente :
 - ▷ 2 logements (studio & T2) qui font l'objet d'une convention avec COALLIA
 - ▷ 1 logement (T3) en gestion directe
- **Animations et lien social :**
 - Dispositif « Sortir »
 - Repas annuel des aînés, offert aux pacéens âgés de 75 ans & +
 - Animations en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap : Partenariat avec le CLIC Noroit
 - Subventions aux associations à vocation sociale et communale
 - Partenariat avec le CIDFF 35 pour la tenue de permanences juridiques à destination des femmes et des familles
 - Animations sociales dans le cadre du Contrat Territorial Global (CTG) conjointement avec le Pôle Enfance-Jeunesse
 - Représentation au Conseil Local Sécurité Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- **Actions en faveur de la petite enfance :**
 - Convention partenariale et mise à disposition de locaux auprès de la crèche Pomme d'Api
 - Contrat Territorial Global (CTG) : En remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Cadre contractuel permettant le financement de la CAF dans 4 domaines d'intervention dont la Petite Enfance et l'accompagnement à la parentalité. Déploiement à l'échelle territoriale du SYRENOR.
- **Actions en faveur de l'accès aux soins :**
 - Partenariat avec le Groupama pour l'accès à une mutuelle dite communale

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

PREND ACTE : du rapport d'orientation budgétaire

VOTE : Unanimité

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Zlatka HERCEG-GALESNE




Le Président du CCAS,
Hervé DEPOUEZ

